

## La sélection

Selon leur diplôme, les candidats se présentent à une épreuve écrite d'admissibilité. Elle est notée une épreuve écrite, notée sur 20 points. Elle se compose de 2 parties, un texte de culture générale portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social et une série de 10 questions à réponses courtes portant sur des notions de biologie humaine, sur les 4 opérations numériques de base et sur des exercices de conversion. L'épreuve d'admission est quant à elle une épreuve orale qui consiste en un entretien de 20 minutes.

Pour les candidats en cursus partiels et ayant un Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT, ils sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

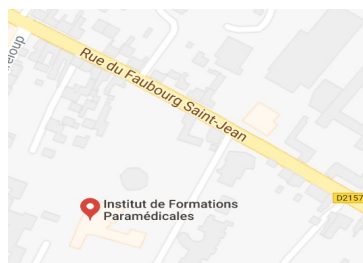
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestation de travail avec appréciation
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les titulaires des baccalauréats professionnels ASSP et SAPAT
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation

Les élèves en classe de terminale des baccalauréats professionnels ASSP et SAPAT peuvent présenter leur candidature.

Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

## Les secteurs d'activités

- Soins à domicile
- Etablissements de santé publics ou privés
  - Services de médecine, chirurgie et obstétrique
  - Soins de suites et de réadaptations
  - Santé Mentale, Psychiatrie
- Etablissements médico-sociaux
  - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
  - Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
  - Foyer d'accueil médicalisé
  - Foyer logement...



### Nous contacter

**Institut de Formations Paramédicales**

89 Faubourg Saint Jean  
45000 ORLEANS

[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

**Téléphone** : 02.38.78.00.00 (de 8h à 13h)

**Fax** : 02.38.78.00.01

**Mail** : [secretariat-general@ifpm45.fr](mailto:secretariat-general@ifpm45.fr)



@IFPMOrleans



*Notre fierté, former les professionnels de demain*



## Formation d'Aide-Soignant



## Aide-soignant, un métier

L'aide-soignant(e) exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du Code de la Santé Publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant(e) réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant(e) accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant dans une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant(e) participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.



## Aide-Soignant, une formation

Aujourd'hui, plusieurs modes d'accès au **Diplôme d'Etat d'Aide-soignant** sont proposés :

La formation intégrale en continu

Les passerelles permettant une formation en cursus partiel

La Validation des Acquis de l'Expérience

### Déroulement et contenu de la formation :

La formation comporte **1435 heures, soit 41 semaines d'enseignement théorique et clinique** :

- En institut : 595 heures, soit 17 semaines réparties en 8 modules.
- En stage clinique : 840 heures, soit 24 semaines réparties en 6 stages.

Durant la formation, les élèves bénéficient de **3 semaines de congés**.

**La formation se déroule sur 44 semaines de septembre à juillet.**



### Les stages :

Dans le cursus complet, il y a 6 stages, de 140 heures chacun (4 semaines).

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine
- Service de court séjour : chirurgie
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Service extrahospitalier
- Structure optionnelle

Les stages font partie intégrante des unités de compétences.

### Les Modules :

Les 8 modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

- **Module 1** : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne - 4 semaines (140 heures)
- **Module 2** : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie - 2 semaines (70 heures)
- **Module 3** : Les soins - 5 semaines (175 heures)
- **Module 4** : Ergonomie - 1 semaine (35 heures)
- **Module 5** : Relation, communication - 2 semaines (70 heures)
- **Module 6** : Hygiène des locaux hospitaliers - 1 semaine (35 heures)
- **Module 7** : Transmission des informations - 1 semaine (35 heures)
- **Module 8** : Organisation du travail - 1 semaine (35 heures)